

L'essentiel en bref

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a liquidé 7157 affaires au cours de l'exercice sous revue. Sur ce nombre, on comptait 6965 dossiers entrants et 5605 affaires reprises de l'année précédente. La durée moyenne de la procédure a reculé de 284 à 264 jours.

Le 1^{er} janvier 2019, Marianne Ryter et Vito Valenti ont repris respectivement la présidence et la vice-présidence du TAF pour la période de fonction 2019/2020. 2019 était aussi la première année de fonction des trois autres membres de la Commission administrative. Sur la même période, le tribunal a accueilli un nouveau juge et enregistré trois départs, étant précisé que, depuis le 1^{er} septembre 2019, les sièges devenus vacants ne peuvent plus être repourvus jusqu'à ce que l'effectif des juges du TAF retombe à 65 postes ETP.

Les changements de jurisprudence intervenus en 2019 ont essentiellement concerné les Cours IV, V et VI en raison de l'entrée en vigueur, au 1^{er} mars, de la nouvelle loi sur l'asile qui prévoit une procédure d'asile accélérée.

A la fin de l'année, après une longue série de consultations intensives, le nouveau système de gestion des ressources EquiTAF est entré dans sa phase d'introduction. Basé sur une comparaison de la charge de travail pondérée des cours, le système doit garantir à l'avenir une répartition équitable des ressources.

Autre projet-clé du Tribunal administratif fédéral, le projet DigiTAF a pour objet de concrétiser la stratégie de numérisation du tribunal.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

1. Partie générale	60
Composition du tribunal	60
Organisation du tribunal	62
Commissions	63
Volume des affaires	64
Coordination de la jurisprudence	64
Administration du tribunal	65
Projets	66
Surveillance	66
Collaboration	67
2. Statistiques	68

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL 2019

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil
des Etats,

Conformément à l'article 3, alinéa 3, de la loi sur le Tribunal administratif
fédéral, nous vous faisons parvenir ci-après notre rapport de gestion pour
l'année 2019.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés
au Conseil national et au Conseil des Etats, à l'expression de notre haute
considération.

Tribunal administratif fédéral

La présidente:	Marianne Ryter
La secrétaire générale:	Stephanie Rielle La Bella

Saint-Gall, le 30 janvier 2020

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Présidente: Marianne Ryter
Vice-président: Vito Valenti

Commission administrative

Présidente: Marianne Ryter
Vice-président: Vito Valenti
Membres: Yannick Antoniazza-Hafner
Claudia Cotting-Schalch
Walter Lang

Conférence des présidents

Présidente: Nina Spälti Giannakitsas, présidente de la Cour IV
Membres: Michael Beusch, président de la Cour I
Francesco Brentani, président de la Cour II
David Weiss, président de la Cour III
Emilia Antonioni Luftensteiner, présidente de la Cour V
Jenny de Coulon Scuntaro, présidente de la Cour VI

Etat-major des organes de direction

Secrétaire générale: Stephanie Rielle La Bella
Suppléant: Bernhard Fasel

Cours

Cour I

Président: Michael Beusch
Membres: Christine Ackermann
Christoph Bandli
Sonja Bossart Meier
Jérôme Candrian
Kathrin Dietrich
Raphaël Gani
Maurizio Greppi
Claudia Pasqualetto Péquignot
Daniel Riedo
Annie Rochat Pauchard
Marianne Ryter
Jürg Steiger

Cour II

Président:

Francesco Brentani

Membres:

Pietro Angeli-Busi

Maria Amgwerd

David Aschmann

Jean-Luc Baechler

Stephan Breitenmoser

Ronald Flury

Martin Kayser (dès le 1.7)

Vera Marantelli-Sonanini

Keita Mutombo

Pascal Richard

Eva Schneeberger

Marc Steiner

Daniel Willisegger

Christian Winiger

Cour III

Président:

David Weiss

Membres:

Caroline Bissegger

Michela Bürki Moreni

Caroline Gehring

Viktoria Helfenstein

Madeleine Hirsig-Vouilloz

Michael Peterli-Caruel

Christoph Rohrer

Daniel Stufetti

Vito Valenti

Beat Weber

Cour IV

Présidente:

Nina Spälti Giannakitsas

Membres:

Gérald Bovier

Daniela Brüscheweiler

Daniele Cattaneo

Claudia Cotting-Schalch

Yanick Felley

Mia Fuchs

Walter Lang

Gérard Scherrer

Jeannine Scherrer-Bänziger

Hans Schürch

Contessina Theis

Simon Thurnheer

Jürg Marcel Tiefenthal

Thomas Wespi

Cour V

Présidente:	Emilia Antonioni Luftensteiner
Membres:	Barbara Balmelli-Mühlematter
	Muriel Beck Kadima
	Sylvie Cossy
	Gabriela Freihofer
	Markus König
	Constance Leisinger
	Christa Luterbacher
	Esther Marti
	Jean-Pierre Monnet
	Lorenz Noli
	Roswitha Petry
	Grégory Sauder
	William Waeber
	David R. Wenger

Cour VI

Présidente:	Jenny de Coulon Scuntaro
Membres:	Yannick Antoniazza-Hafner
	Daniele Cattaneo
	Gregor T. Chatton
	Susanne Genner (dès le 1.5)
	Fulvio Haefeli
	Martin Kayser (jusqu'au 30.6)
	Regula Schenker Senn
	Andreas Trommer
	Blaise Vuille

Durant l'exercice sous revue, la présidence et la vice-présidence du tribunal ont été exercées respectivement par *Marianne Ryter* et *Vito Valenti*. Outre la présidente et le vice-président, la Commission administrative se composait de *Yannick Antoniazza-Hafner*, *Claudia Cotting-Schalch* et *Walter Lang*. Sur la même période, les cours étaient présidées par *Michael Beusch* (Cour I), *Francesco Brentani* (Cour II), *David Weiss* (Cour III), *Nina Spälti Gianakitsas* (Cour IV), *Emilia Antonioni Luftensteiner* (Cour V) et *Jenny de Coulon Scuntaro* (Cour VI).

Le plénum des juges du TAF a accueilli le 1^{er} mai un nouveau membre en la personne de *Susanne Genner* (élue par l'Assemblée fédérale [Chambres réunies] le 12 décembre 2018). A noter par ailleurs le transfert interne de *Martin Kayser*, qui est passé de la Cour VI à la Cour II

à la fin du 1^{er} semestre, ainsi que les départs à la retraite de *Christoph Bandli* et de *Blaise Vuille* en fin d'année et le départ de *Michael Beusch*, qui quitte le TAF fin 2019 pour rejoindre le Tribunal fédéral où il a été élu juge ordinaire par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) le 25 septembre.

Organisation du tribunal

Cour plénière

A l'instar des années précédentes, la Cour plénière s'est réunie à quatre reprises en séance ordinaire en 2019. A l'ordre du jour figuraient notamment les remerciements aux juges sortants et l'assermentation de la nouvelle juge.

Lors de la séance du 19 mars, le poste de vice-président de la Commission fédérale d'estimation du 6^e arrondissement a été repourvu par élection complémentaire pour la période de fonction 2019-2024. Des élections se sont également tenues en décembre pour renouveler la présidence des Cours I et II.

Par décision du 25 juin, la Cour plénière a adopté une modification de l'art. 16, al. 1, du règlement du Tribunal administratif fédéral (RTAF, RS 173.320.1), portant de cinq à six le nombre de juges qui siégeront désormais au Comité de conciliation.

A noter aussi que, depuis le 1^{er} septembre, le Tribunal administratif fédéral n'est plus autorisé à recruter de nouveaux juges. Dorénavant, les réductions de taux d'occupation et les départs – notamment à la retraite – de juges ne seront plus remplacés jusqu'à ce que l'effectif autorisé, soit 65 postes de juges ETP, soit atteint.

Commission administrative

La Commission administrative a siégé à 13 reprises au cours de l'année sous revue, dont une fois sous la forme d'une retraite. Parmi les objectifs qu'elle s'est fixés pour la période 2019/2020 figurent la poursuite des projets EquiTAF, DigiTAF et eAsyl, la réalisation d'une étude préliminaire sur la gestion du savoir, le développement de la culture de direction et l'optimisation de la gestion des ressources en tant que vecteur de qualité des décisions et de maintien de délais raisonnables. La commission s'est par ailleurs positionnée sur plusieurs sujets, dont l'abandon de l'utilisation de la télécopie, la cyberjustice électronique, l'introduction des e-dossiers par le SEM, le recrutement de collaborateurs dans les cours et chancelleries pour participer à des projets et les possibilités d'évolution professionnelle des greffiers.

Le 1^{er} avril 2019, une nouvelle chambre, présidée par Jérôme Candrian, a été créée au sein de la Cour I. Celle-ci a pour mission d'examiner les requêtes du Service de renseignement de la Confédération (SRC) pour ordonner des mesures de recherche soumises à approbation.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents est en premier lieu garante de la coordination de la jurisprudence. Elle s'est réunie à dix reprises au cours de l'année sous revue (nombre inchangé par rapport à 2018). La conférence s'est notamment prononcée sur la question de la constitution des collèges lors d'un changement de présidence au niveau de la chambre ou de la cour et sur le régime de signature applicable dans les procédures internationales. Elle a

également adopté des lignes directrices concernant la rédaction des arrêts, lesquelles énumèrent les cinq critères qui définissent un arrêt bien rédigé.

Commissions

Commission de rédaction

La Commission de rédaction (CR) définit l'orientation stratégique du processus de publication et de documentation des arrêts du Tribunal administratif fédéral. Elle veille en outre à l'uniformité des arrêts publiés au registre officiel (ATAF). Elle est composée de six juges et assistée par des collaborateurs du secteur Services scientifiques.

Durant l'exercice sous revue, la CR s'est réunie à onze reprises; huit newsletters ATAF ont été envoyées. Le volume annuel des ATAF 2018, contenant 36 décisions, est paru fin octobre.

Réalisant l'un de ses objectifs annuels, la CR a adressé à la Conférence des présidents (CP) un rapport qui spécifie l'ensemble de ses compétences ainsi que son rôle en matière de publication et de documentation.

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation intervient dans le règlement de différends survenant entre juges. Le comité s'est renouvelé en 2019 et compte désormais six membres ordinaires qui sont: *Christine Ackermann* (Cour I), *Mia Fuchs* (Cour IV), *Martin Kayser* (vice-président, Cour II), *Markus König* (président, Cour V), *Keita Mutombo* (Cour II) et *Beat Weber* (Cour III), en plus de la présidente du tribunal, *Marianne Ryter*, qui siège également au comité conformément au règlement du TAF. Il n'a pas été sollicité durant l'année sous revue.

Commission de conciliation

La Commission de conciliation a été créée en 2018. Outre une mission d'information et de conseil, elle propose un service de médiation dans les litiges concernant des questions d'égalité hommes-femmes. Le but est de régler ces litiges à l'amiable pour éviter une procédure judiciaire. Pour ce faire, la Commission de conciliation établit les faits avec l'aide des parties (employeur et employé(e)) et tente de trouver un accord en séance de conciliation. La commission n'a pas été sollicitée en 2019.

Commission du personnel

La Commission du personnel (PEKO) a été consultée à plusieurs reprises au cours de l'exercice sous revue, no-

tamment sur une notice concernant la structure des arrêts, sur diverses mesures transversales entre les cours (EquiTAF), sur la directive relative au pool de greffiers et le développement d'un mode de relevé des connaissances et intérêts des collaborateurs (EquiTAF) ainsi que sur des lignes directrices concernant la rédaction des arrêts. Les prises de position de la PEKO ont été très appréciées des responsables de projets.

Plus sollicitée que l'année précédente, la PEKO a examiné les sujets de préoccupation des collaborateurs, en associant surtout le secteur HR aux discussions. Elle a également présenté son offre de prestations lors d'une séance d'information sur les différents services de contact disponibles au sein du tribunal. En automne, elle a ensuite organisé une rencontre-grillades en vue de stimuler le dialogue et de recueillir les idées et suggestions des collaborateurs. Près de 70 collaborateurs ont répondu à l'appel. A noter enfin la tenue d'élections de renouvellement, la législature de la PEKO ayant pris fin en cours d'année.

Service de médiation

Le Service de médiation intervient dans la résolution de questions et de problèmes ayant trait aux rapports de travail qui ne relèvent pas d'autres instances (notamment du Comité de conciliation pour ce qui est des différends entre juges ou de la Commission de conciliation). Le service a été consulté à plusieurs reprises en 2019, en particulier sur des questions concernant les relations entre collègues ou avec des supérieurs. Il n'a toutefois dû intervenir concrètement que dans un seul cas, dans lequel l'unité organisationnelle concernée a été convoquée en réunion. Les personnes de confiance réaffirment l'importance de ce service facilement accessible, qui permet d'aborder ces sujets sans crainte et de discuter de la suite envisageable pour éviter qu'une situation ne s'envenime.

Volume des affaires

Volume des affaires – vue d'ensemble

Les statistiques détaillées concernant la charge de travail du TAF en 2019 sont reproduites aux pages 68 et suivantes du présent rapport. Le tribunal a repris, au 1^{er} janvier 2019, 5605 dossiers de l'année précédente. A la fin de l'année, on dénombrait 6965 affaires entrantes (7474 en 2018) pour 7157 affaires liquidées (7604 un an plus tôt). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le stock des affaires pendantes a reculé à 5413 affaires, soit -192 uni-

tés (-3,4%). La durée moyenne des procédures était de 264 jours (contre 284 l'an précédent). On enregistrait, par ailleurs, 421 affaires de plus de deux ans d'ancienneté (contre 395 un an plus tôt). Le volume des affaires – entrantes et liquidées – se répartit comme suit entre les six cours du tribunal:

Cours	Introduites	Liquidées
Cour I	767	655
Cour II	415	386
Cour III	660	659
Cour IV	1952	2177
Cour V	1908	1938
Cour VI	1263	1342
Total	6965	7157

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral ou l'administration fédérale à prendre position sur six projets de lois et d'ordonnances (contre 10 l'exercice précédent). Le tribunal s'est prononcé, sur le fond, sur les projets suivants: reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2018/1240 du Parlement européen et du Conseil portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS); modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI); reprise et mise en œuvre des bases juridiques en vue de l'utilisation du système d'information Schengen (SIS) et modification de la LDEA en vue de l'inscription des expulsions pénales dans SYMIC; modification de la loi sur l'asile préconisée par l'initiative parlementaire 16.403 concernant les conditions du regroupement familial; alignement de diverses ordonnances sur la modification du 14 décembre 2018 de la loi sur les étrangers et l'intégration (normes procédurales et systèmes d'information).

Le tribunal a renoncé à se prononcer sur un projet mis en consultation. Enfin, un projet dont la consultation avait été annoncée (modification de la LEI – restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire) était encore en suspens à la fin de l'année.

Coordination de la jurisprudence

Il n'a pas été engagé de procédure au sens de l'art. 25 LTAF (coordination de la jurisprudence entre les cours) en 2019. La Conférence des présidents s'est en revanche

prononcée, en application de l'art. 17, al. 2, let. b, LTAF, sur diverses questions de procédure qui concernaient l'ensemble des cours. Elle a par exemple adapté la mention des voies de droit sur la disposition pertinente du Tribunal fédéral. La coordination des questions de fond et de procédure qui relèvent exclusivement du droit d'asile est soumise aux règles spécifiques régissant la collaboration entre les Cours IV, V et VI du Tribunal administratif fédéral.

Administration du tribunal

Fonctionnement

Les six secteurs du Secrétariat général fournissent une multitude de prestations essentielles au bon fonctionnement du tribunal, tout en travaillant sur divers projets parallèlement aux affaires courantes.

Le nouveau système de gestion des ressources mis au point dans le cadre du projet EquiTAF, en concertation avec les cours, est entré en phase d'introduction au cours de l'exercice sous revue, accompagné de diverses mesures accessoires. Basé sur une comparaison de la charge de travail pondérée des cours, le système doit garantir à l'avenir une répartition équitable des ressources.

Le projet DigiTAF concrétise, à travers un ensemble de mesures, la transformation numérique de la jurisprudence. Le processus permettra, dans les années à venir, d'éliminer les ruptures de médias et d'alléger les processus de travail et la charge administrative, tout en raccourcissant la durée des procédures tant au profit des collaborateurs que des parties aux procédures. En 2019, les travaux ont porté sur la définition des fondements de la numérisation. Concrètement, la gestion des processus a été réorientée, un portfolio de projets introduit et une étude préliminaire réalisée sur la gestion du savoir. Plusieurs projets-pilotes ont également été initiés.

Le 5 avril, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a présenté son rapport d'audit sur la mise en œuvre du projet «Organisation du tribunal 2016» (GO 2016). Destiné à réexaminer et à optimiser l'organisation du tribunal, le projet comportait deux grands axes: améliorer la gestion des cours et assurer une répartition plus équitable de la charge de travail entre elles. L'audit avait pour but d'évaluer si les objectifs du projet avaient été atteints.

Le 1^{er} février, Philipp Schildknecht et Pascal Pieth, de la société P&P Catering, ont repris la gestion du restaurant du personnel, après avoir remporté l'appel d'offres lancé l'année précédente.

Dans le secteur Communication, un film promotionnel a été réalisé en 2019 pour améliorer la perception du Tribunal administratif fédéral auprès du public. Conçu en trois langues, le court métrage donne une vision très claire des missions du tribunal.

Personnel

A fin décembre, l'effectif du Tribunal administratif fédéral comptait 434 personnes, dont 77 juges (soit 68,95 postes ETP), 234 greffiers (195,8 postes ETP), 44 collaborateurs dans les chancelleries de cour (37,9 postes ETP) et 79 collaborateurs au Secrétariat général (69,3 postes ETP.) Le tribunal a en outre assuré la formation de trois apprentis et permis à 23 étudiants de suivre un stage. Ces postes de formation ne sont pas pris en compte dans les statistiques reproduites ci-après.

En termes de représentation linguistique, le 67,1% de l'effectif était de langue allemande, 25,8% de langue française, 6,9% de langue italienne et 0,2% d'une autre langue. Sous l'angle de la parité hommes-femmes, 57,8% des postes étaient occupés par des femmes à la fin 2019. Ce taux était de 41,6% pour les juges et de 61,3% pour le personnel non-juge. 32,2% des juges et 52,1% des employés travaillaient à un taux d'occupation inférieur à 90% (temps partiel). Enfin, le taux de rotation du personnel était de 10,9% (contre 13,3% un an plus tôt): ce taux était de 3,9% pour les juges, de 11,4% pour les greffiers et de 14,4% pour le reste du personnel.

Finances

Les revenus se sont élevés à 4 183 900 francs en 2019, pour des charges de 85 448 200 francs, soit un taux de couverture de 4,9% des coûts. Les revenus sont en hausse de 130 700 francs (+3,2%) par rapport à l'exercice précédent. Les émoluments marquent une progression de 163 150 francs (+4,3%) sur un an. Les procédures donnant lieu à émoluments ont baissé de 6,1%. Dans le même temps, les dépenses ont augmenté de 1 560 100 francs (+1,9%) sur un an. Les charges de personnel affichent une hausse de 920 300 francs et les charges de biens et services et autres charges de 533 100 francs par rapport à 2018. Une décision du Tribunal fédéral concernant le recouvrement d'émoluments par la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement et l'obligation consécutive de verser des avances de frais aux membres de la commission a entraîné une hausse des dépenses de l'ordre de 198 800 francs. Ces postes englobent la répercussion des coûts pour les prestations en faveur du Tribunal fédéral des brevets à hauteur de 159 150 francs, ce

qui diminue d'autant les charges. Le compte des investissements présente des dépenses de l'ordre de 44 846 francs, montant qui a permis l'acquisition d'un nouveau véhicule de fonction, en remplacement de l'ancien véhicule devenu hors d'usage. Enfin, les amortissements représentent un montant de 35 266 francs, au titre principalement d'équipements de cuisine, de scanners, du système de vidéosurveillance ainsi que du véhicule de fonction.

Relations publiques

Le Tribunal administratif fédéral a publié 24 communiqués de presse en 2019 (contre 30 l'année précédente). Sur ce nombre, 22 concernaient la jurisprudence et deux le fonctionnement du tribunal. Sur la même période, le secteur Communication a répondu à quelque 190 demandes de journalistes. Enfin, 55 journalistes étaient accrédités auprès du tribunal à fin décembre 2019.

Au nombre des affaires qui présentaient un intérêt public, on peut citer en particulier l'arrêt sur la sécurité parasismique de la centrale nucléaire de Beznau, l'arrêt concernant la soumission des fleurs de cannabis à l'impôt sur le tabac, celui concernant la collecte de données à l'aide d'une application web au bénéfice d'une assurance maladie complémentaire ou encore la procédure disciplinaire ouverte à l'encontre du procureur général de la Confédération.

Le déploiement de la nouvelle stratégie de communication a été quasiment finalisé en 2019. La production d'un film promotionnel, qui présente le Tribunal administratif fédéral et ses missions de façon claire et accessible, constituait à cet égard une étape importante. Le court métrage sera notamment diffusé lors de visites guidées; il pourra aussi être visualisé en ligne sur le site Internet du tribunal.

Projets

EquiTAF

Le projet EquiTAF vise à créer un système simple et pragmatique de répartition équitable des ressources entre les cours. La phase de lancement a permis, en 2019, de mettre à l'épreuve les instruments développés jusque-là, notamment d'étendre le reporting des procédures et de consolider le reporting quadrimestriel. Des mesures ont également été définies – et partiellement mises en place – pour optimiser l'allocation des ressources et faciliter la collaboration transversale entre les cours. L'une d'elles

consistait à réexaminer et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des greffiers de pool.

DigiTAF

Le projet DigiTAF a pour objet de concrétiser la stratégie de transformation numérique du Tribunal administratif fédéral. En 2019, les travaux se sont concentrés sur les sous-projets Gestion du savoir, Gestion du portfolio et Gestion des processus. Dans le premier sous-projet, une étude préliminaire a été lancée pour faire l'inventaire des sources et plateformes de savoir existantes, laquelle servira de base à la conception d'un objectif pratique en 2020. Dans le sous-projet Gestion du portfolio, les travaux ont consisté à redéfinir les priorités des projets en cours afin de regrouper et mieux cibler l'allocation des ressources. Enfin, le sous-projet Gestion des processus consiste à réexaminer la cartographie des processus dans l'idée d'harmoniser et d'optimiser les processus-clés des cours et des secteurs en vue d'une numérisation ultérieure.

Surveillance

Commissions fédérales d'estimation

La Délégation de surveillance des Commissions fédérales d'estimation (CFE), qui se compose de juges et de collaborateurs de la Chambre 1 de la Cour I, était formée durant l'année sous revue des juges Claudia Pasqualetto Péquignot et Maurizio Greppi, ainsi que du greffier Stephan Metzger. L'examen des rapports annuels des différentes commissions ainsi que la recherche de successeurs aux présidents et vice-présidents sortants des arrondissements 5, 6, 7 et 12 ont constitué l'essentiel de l'activité de surveillance de la délégation. Les présidents et vice-présidents sortants des autres arrondissements ont été proposés à la réélection pour la période 2019-2020. Sept personnes ont ainsi été élues par la Cour plénière sur proposition de la chambre, après des appels à candidatures et auditions des candidats par la délégation de surveillance. Les commissions, confrontées parfois à une charge de travail importante, ont accompli leurs tâches à satisfaction.

Depuis début 2018, la surveillance de la CFE du 10^e arrondissement était exercée par le Secrétariat général du Tribunal administratif fédéral. Cette situation a été corrigée après les élections de renouvellement, de sorte que tous les sièges de la commission sont (à nouveau) pourvus pour la législature 2019-2024. La CFE du 10^e arrondissement fait état, dans son rapport annuel,

d'une nouvelle réduction de son stock d'affaires pendantes en 2019.

Tribunal fédéral

A l'ordre du jour de la séance de surveillance de la Commission administrative du Tribunal fédéral, qui s'est tenue le 1^{er} avril à Lucerne, figuraient notamment le rapport de gestion 2018, les comptes 2018 et le budget 2020. La séance a également permis de revenir sur l'état d'avancement du projet Justitia 4.0 et des projets de numérisation des tribunaux de la Confédération, mais aussi de se pencher sur la révision partielle de la LTF, sur le rapport d'audit de la Commission des finances relativement au projet «GO 2016» et sur l'inspection de la Commission de gestion avec évaluation du Contrôle parlementaire de l'administration.

Enfin, il a aussi été question du rapport du Tribunal administratif fédéral établi en réponse à la décision rendue par le Tribunal fédéral dans la procédure de surveillance 12T_4/2017. Ce rapport examine les mécanismes permettant de statuer plus rapidement dans les procédures soumises à des délais de traitement raccourcis prévus par la loi.

Parmi les points abordés lors de la séance de surveillance du 31 octobre, qui s'est déroulée à Saint-Gall, figuraient en particulier les questions de la charge de travail, de la dotation en personnel et de la structure organisationnelle du TAF. Il y a également été question de la révision partielle de la LTF, de l'état d'avancement du projet Justitia 4.0, de l'inspection de la Commission de gestion avec évaluation du Contrôle parlementaire de l'administration et de la collaboration des tribunaux de la Confédération dans le cadre du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO).

Au cours de l'année sous revue, deux dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Elles ont été classées sans suite.

Assemblée fédérale

Le 10 avril a eu lieu, au Tribunal fédéral à Lucerne, une séance avec les sous-commissions Tribunaux/MPC de la Commission de gestion des Chambres fédérales. Outre le rapport de gestion 2018, il y a été question de la durée de traitement des affaires de grande ampleur relevant du droit des cartels, de la stratégie de numérisation et de la formation continue des juges au TAF.

Les Commissions de gestion ont par ailleurs décidé, dans le cadre de leur programme annuel, de lancer une inspection sur la répartition des affaires au sein des tri-

bunaux fédéraux. Le Contrôle parlementaire de l'administration a été chargé par les CdG de procéder à cette évaluation, qui a donné lieu à quelques premières investigations en cours d'année.

Deux séances ont en outre eu lieu avec la Commission des finances des Chambres fédérales. La séance du 16 avril a été l'occasion de revenir sur les comptes 2018 ainsi que sur le pilotage et la conduite des projets informatiques du Tribunal administratif fédéral, tandis que le budget 2020 et le plan financier 2021-2023 figuraient à l'ordre du jour de la séance du 9 octobre. Le budget a été adopté sans changements.

Eu égard au manque de ressources de langue française qui se profile au Tribunal administratif fédéral, la Commission judiciaire a décidé de mettre au concours un nouveau poste de juge de langue française, malgré les restrictions imposées au recrutement – l'effectif des juges du TAF devant en principe être réduit pour revenir au nombre de postes autorisés par l'ordonnance pertinente. Le 18 décembre, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Deborah D'Aveni en tant que juge au Tribunal administratif fédéral.

Collaboration

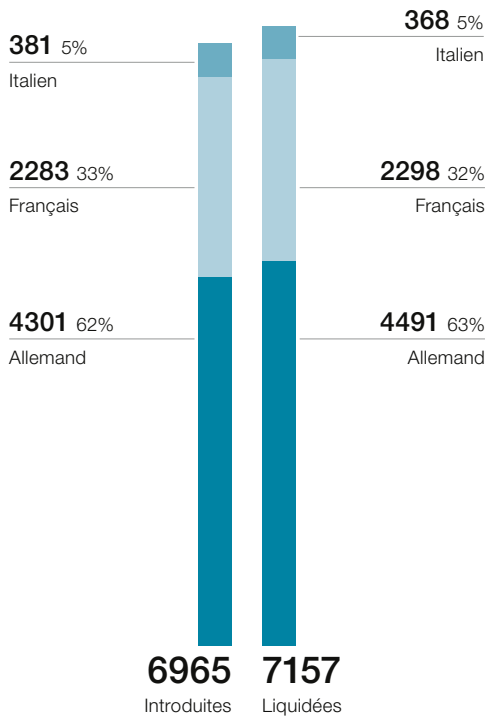
Les tribunaux de la Confédération entretiennent des contacts réguliers et collaborent étroitement à plusieurs niveaux. Au niveau des secrétariats généraux, quatre rencontres se sont tenues pendant l'exercice sous revue. Il y a notamment été question des effets de coordination et de synergie recherchés dans les projets. Au nombre des sujets récurrents figuraient le projet Justitia 4.0, le passage à la gestion électronique des affaires (GEVER) et l'avenir du réseau des bibliothèques de Suisse. Les participants se sont aussi penchés sur le projet de révision de la loi sur l'expropriation, sur des questions de protection des données et sur le rapport de gestion 2019. Enfin, comme d'usage, ces rencontres ont aussi servi à préparer les séances de surveillance.

2. STATISTIQUES

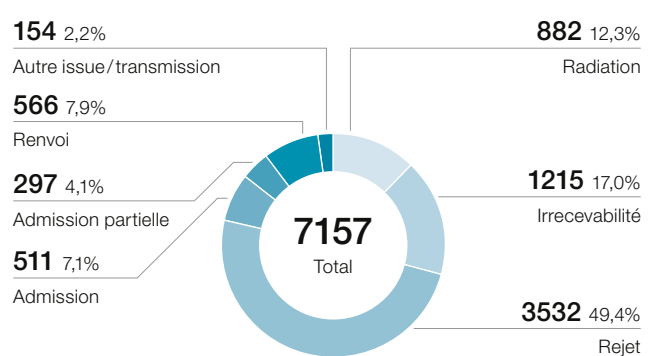
2.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2018	Liquidées en 2018	Reportées de 2018	Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées à 2020	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission	Admission partielle	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	7083	7251	5534	6593	6783	5344	845	1112	3454	454	293	566	39	20
Actions	2	1	4	4	2	6	–	–	1	–	1	–	–	–
Autres moyens de droit	158	144	22	176	179	19	27	10	18	39	–	–	44	41
Demandes de révision, etc.	231	208	45	192	193	44	10	93	59	18	3	–	8	2
TOTAL	7474	7604	5605	6965	7157	5413	882	1215	3532	511	297	566	91	63

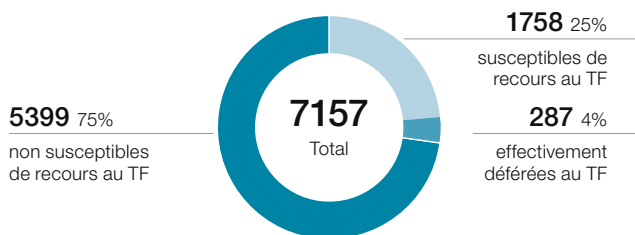
2.1.1 Affaires par langue en 2019



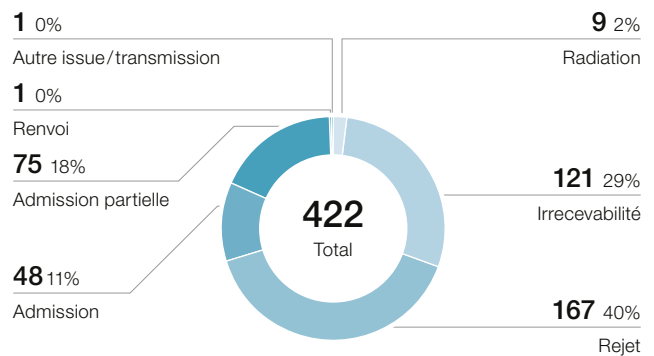
2.1.2 Modes de liquidation en 2019



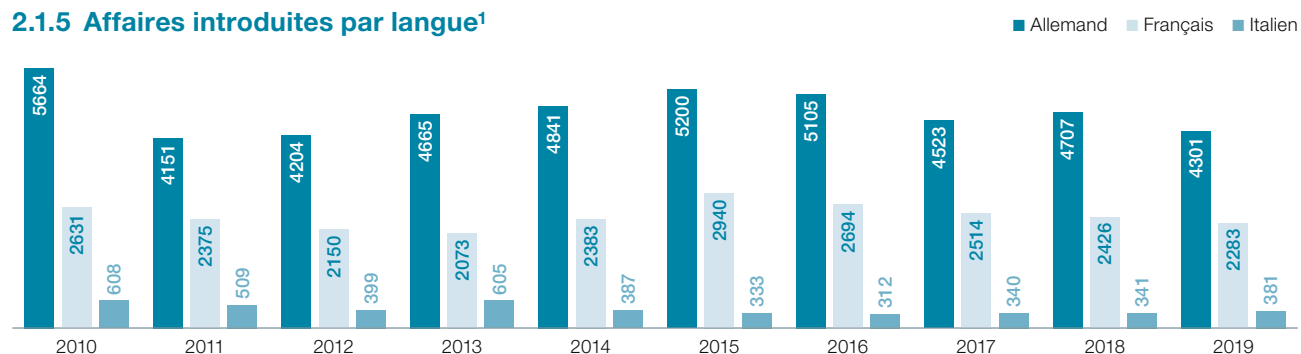
2.1.3 Liquidées en 2019



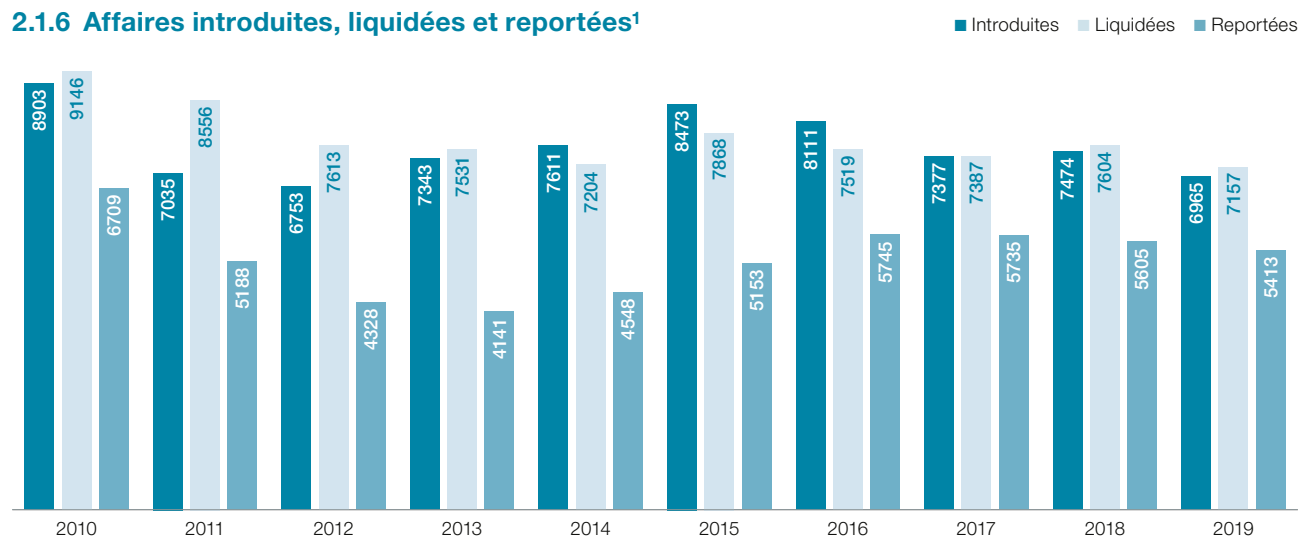
2.1.4 Liquidation des affaires déférées au TF



2.1.5 Affaires introduites par langue¹



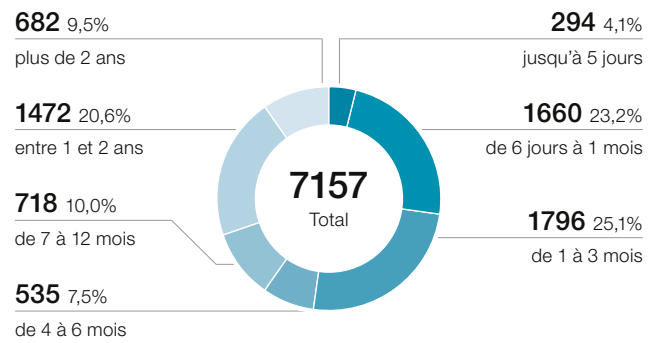
2.1.6 Affaires introduites, liquidées et reportées¹



¹ Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, etc.).

2.2 Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2019
Recours	239	1507	1662	521	707	1468	679	6783
Actions	–	–	–	–	1	–	1	2
Autres moyens de droit	38	67	63	7	2	2	–	179
Demandes de révision, etc.	17	86	71	7	8	2	2	193
TOTAL	294	1660	1796	535	718	1472	682	7157



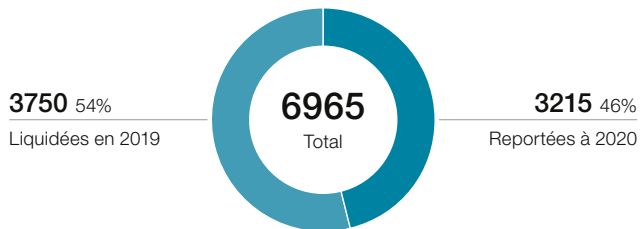
2.2.1 Durée moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	276	3205	340	2913
Actions	850	1426	766	3478
Autres moyens de droit	42	651	167	524
Demandes de révision, etc.	63	1198	188	818
MOYENNE TOTALE	264	3205	339	3478

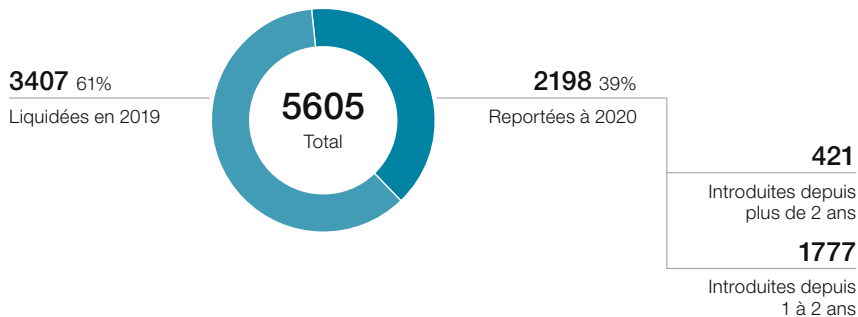
2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)					Liquidation des affaires reportées (Q2)					Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2018	dont liquidées en 2019		dont reportées à 2020		Reportées de 2018	dont liquidées en 2019		dont reportées à 2020		Introduites en 2019	Liquidées en 2019	
Cour I	767	261	34%	506	66%	598	394	66%	204	34%	767	655	85%
Cour II	415	167	40%	248	60%	352	219	62%	133	38%	415	386	93%
Cour III	660	186	28%	474	72%	839	473	56%	366	44%	660	659	100%
Cour IV	1952	1281	66%	671	34%	1453	896	62%	557	38%	1952	2177	112%
Cour V	1908	1140	60%	768	40%	1508	798	53%	710	47%	1908	1938	102%
Cour VI	1263	715	57%	548	43%	855	627	73%	228	27%	1263	1342	106%
TOTAL	6965	3750	54%	3215	46%	5605	3407	61%	2198	39%	6965	7157	103%

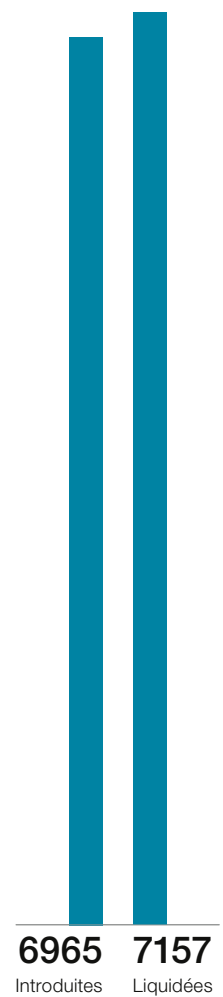
2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

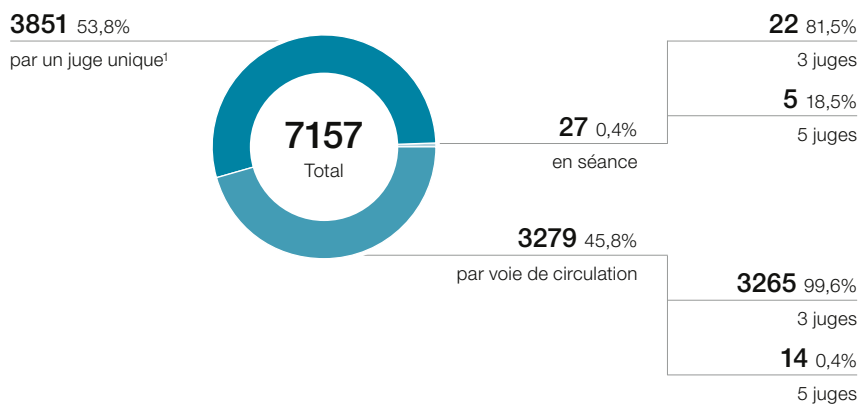


2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)



2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	Par un juge unique ¹	Par voie de circulation ²			En séance ³		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	3640	3102	14	3116	22	5	27
Actions	–	2	–	2	–	–	–
Autres moyens de droit	108	71	–	71	–	–	–
Demandes de révision, etc.	103	90	–	90	–	–	–
TOTAL	3851	3265	14	3279	22	5	27



¹ Dont 1646 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111 let. e LAsi.

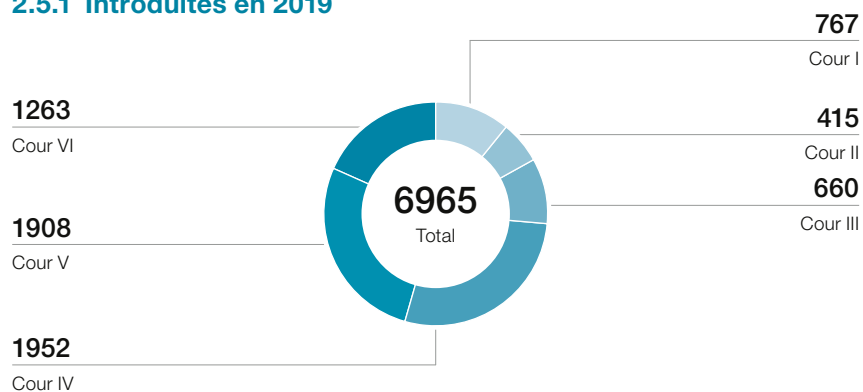
² Y compris délibérations à huis clos

³ Délibérations publiques uniquement

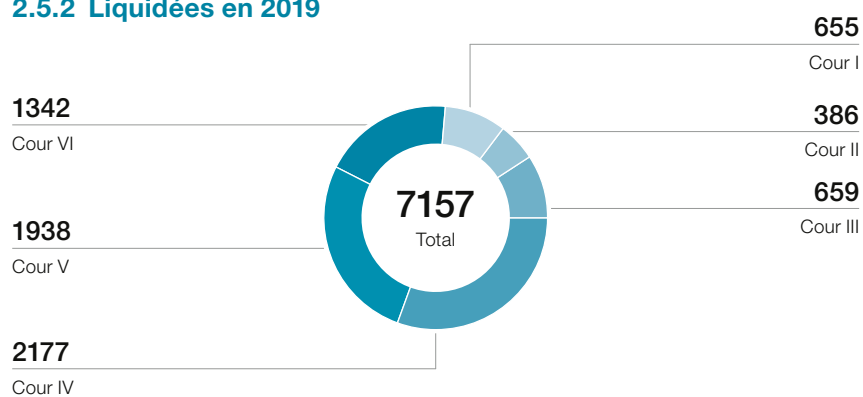
2.5 Répartition des affaires entre les cours, par catégories

	Reportées de 2018	Introduites en 2019	Liquidées en 2019	Reportées à 2020
Cour I				
Recours	591	746	629	708
Actions	1	–	1	–
Autres moyens de droit	6	19	23	2
Demandes de révision, etc.	–	2	2	–
Total	598	767	655	710
Cour II				
Recours	348	401	377	372
Actions	3	4	1	6
Autres moyens de droit	–	7	6	1
Demandes de révision, etc.	1	3	2	2
Total	352	415	386	381
Cour III				
Recours	834	651	649	836
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	2	6	6	2
Demandes de révision, etc.	3	3	4	2
Total	839	660	659	840
Cour IV				
Recours	1430	1812	2040	1202
Autres moyens de droit	4	66	66	4
Demandes de révision, etc.	19	74	71	22
Total	1453	1952	2177	1228
Cour V				
Recours	1485	1775	1801	1459
Autres moyens de droit	6	44	46	4
Demandes de révision, etc.	17	89	91	15
Total	1508	1908	1938	1478
Cour VI				
Recours	846	1208	1287	767
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	4	34	32	6
Demandes de révision, etc.	5	21	23	3
Total	855	1263	1342	776
TOTAL GÉNÉRAL	5605	6965	7157	5413

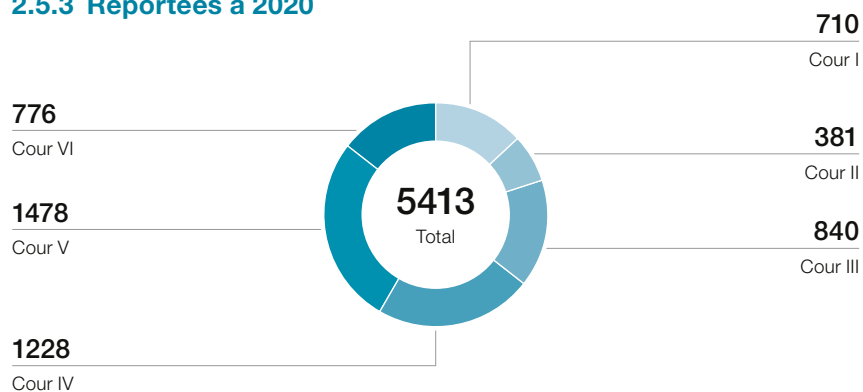
2.5.1 Introduites en 2019



2.5.2 Liquidées en 2019



2.5.3 Reportées à 2020



2.6 Répartition des affaires entre les cours (cinq ans)

	Introduites					Liquidées				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Cour I										
Recours	661	740	603	706	746	636	644	644	621	629
Actions	2	–	1	1	–	–	–	2	1	1
Autres moyens de droit	16	21	24	20	19	17	21	24	17	23
Demandes de révision, etc.	2	–	6	5	2	4	–	5	6	2
Total	681	761	634	732	767	657	665	675	645	655
Cour II										
Recours	409	443	383	377	401	396	423	425	433	377
Actions	2	–	–	1	4	2	2	–	–	1
Autres moyens de droit	2	1	4	11	7	2	1	4	11	6
Demandes de révision, etc.	1	1	5	6	3	1	–	6	5	2
Total	414	445	392	395	415	401	426	435	449	386
Cour III¹										
Recours	1718	673	677	666	651	1770	736	771	698	649
Actions	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–
Autres moyens de droit	13	1	3	7	6	16	1	3	5	6
Demandes de révision, etc.	8	5	6	8	3	10	5	5	6	4
Total	1739	679	686	681	660	1797	742	779	709	659
Cour IV										
Recours	2775	2483	2102	2133	1812	2460	2253	2077	2235	2040
Autres moyens de droit	43	65	43	52	66	41	57	52	50	66
Demandes de révision, etc.	53	73	59	97	74	46	79	62	85	71
Total	2871	2621	2204	2282	1952	2547	2389	2191	2370	2177
Cour V										
Recours	2664	2379	2028	1934	1775	2359	2176	1980	1971	1801
Autres moyens de droit	52	58	58	43	44	52	59	58	38	46
Demandes de révision, etc.	52	61	71	100	89	55	61	69	93	91
Total	2768	2498	2157	2077	1908	2466	2296	2107	2102	1938
Cour VI²										
Recours	–	1086	1273	1267	1208	–	982	1169	1293	1287
Actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres moyens de droit	–	16	23	25	34	–	17	22	23	32
Demandes de révision, etc.	–	5	8	15	21	–	2	9	13	23
Total	–	1107	1304	1307	1263	–	1001	1200	1329	1342
TOTAL GÉNÉRAL	8473	8111	7377	7474	6965	7868	7519	7387	7604	7157

¹ 2012-2015: la cour se subdivise en deux chambres. Le 1.7.2016, la Chambre 2 est devenue la Cour VI. Les chiffres de l'année 2016 incluent les valeurs du premier semestre se rapportant à l'ancienne Chambre 1 de la Cour III.

² La Cour VI, constituée à partir de la Chambre 2 de la Cour III, existe depuis le 1.7.2016: pour le premier semestre de l'année 2016, les chiffres de l'ancienne Chambre 2 de la Cour III sont pris en compte.

2.7 Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Etat – Peuple – Autorités						
140.00 Droit de cité	60	–	1	1	–	62
141.00 Droit des étrangers	846	–	23	11	–	880
142.10 Procédure d'asile	4120	–	60	158	–	4338
142.50 Asile divers	33	–	–	–	–	33
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	12	–	1	1	–	14
144.00 Documents d'identité	29	–	–	1	–	30
152.00 Liberté d'opinion et d'information	9	–	–	–	–	9
170.00 Responsabilité de l'Etat (Confédération)	10	–	–	–	–	10
172.00 Procédure administrative et procédure du Tribunal administratif fédéral	21	–	68	12	–	101
173.00 Marchés publics	33	–	–	–	–	33
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	70	–	–	–	–	70
195.00 Personnes et institutions suisses à l'étranger	10	–	–	–	–	10
199.00 Entraide administrative et judiciaire	103	–	–	–	–	103
Total Etat – Peuple – Autorités	5356	–	153	184	–	5693
Droit privé – Procédure civile – Exécution						
210.10 Surveillance des fondations	5	–	–	–	–	5
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	–	–	–	–	–	–
221.10 Surveillance de la révision	3	–	–	–	–	3
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	1	–	–	–	–	1
232.10 Droit d'auteur	5	–	–	–	–	5
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	78	–	–	–	–	78
232.50 Droit d'auteur	2	–	–	–	–	2
232.60 Protection des données et principe de la transparence	37	1	7	–	–	45
232.70 Appellations d'origine	–	–	–	–	–	–
251.00 Cartels	18	–	–	–	–	18
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	149	1	7	–	–	157
Droit pénal – Procédure pénale – Exécution						
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	–	–	–	–	–	–
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	–	–	–	–	–	–
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	–	–	–	–	–	–
Ecole – Science – Culture						
410.00 Ecole	90	–	–	1	–	91
420.00 Science et recherche	4	–	–	–	–	4
440.00 Langue, art et culture	5	–	–	–	–	5
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	3	–	–	–	–	3
Total Ecole – Science – Culture	102	–	–	1	–	103
Défense nationale						
500.00 Défense nationale	14	–	1	–	–	15
Finances						
610.00 Subventions	7	–	–	–	–	7
630.00 Douanes	36	–	–	–	–	36
641.00 Droit de timbre	1	–	–	–	–	1
641.99 Impôts indirects	69	–	1	1	–	71
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	55	–	1	1	–	57
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	5	–	–	–	–	5
650.49 Divers impôts indirects	9	–	–	–	–	9
650.99 Impôts directs	3	–	–	–	–	3
654.00 Impôt anticipé	9	–	–	1	–	10
655.00 Droit fiscal international	–	–	–	–	–	–
699.00 Finances (divers)	2	–	–	–	–	2
Total Finances	127	–	1	2	–	130

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Dont décisions sur renvoi du TF	Total
Travaux publics – Énergie – Transports et communications						
711.00 Expropriation	12	-	-	-	-	12
725.00 Routes nationales	10	-	-	-	-	10
730.00 Énergie (sans installations électriques)	25	-	-	-	-	25
730.20 Installations électriques	59	-	-	-	-	59
740.00 Routes (sans les routes nationales)	1	-	-	-	-	1
742.00 Chemins de fer	19	-	-	-	-	19
748.10 Installations de navigation aérienne	9	-	-	-	-	9
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	19	-	3	-	-	22
749.00 Autres installations	2	-	-	-	-	2
783.00 Poste, télécommunications	17	-	-	-	-	17
785.00 Radio et télévision	20	-	1	-	-	21
799.00 Travaux publics – Énergie – Transports et communications (divers)	4	-	-	-	-	4
Total Travaux publics – Énergie – Transports et communications	197	-	4	-	-	201
Santé – Travail – Sécurité sociale						
810.10 Médecine et dignité humaine	-	-	-	-	-	-
810.20 Professions sanitaires	4	-	-	-	-	4
810.30 Substances thérapeutiques	27	-	-	-	-	27
810.40 Produits chimiques	18	-	-	-	-	18
810.50 Protection de l'équilibre écologique	5	-	-	-	-	5
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	4	-	-	-	-	4
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	1	-	-	-	-	1
820.00 Travail (droit public)	23	-	-	-	-	23
830.00 Assurances sociales	679	1	6	4	-	690
830.10 Assurance sociale (partie générale)	4	-	-	-	-	4
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	134	-	-	2	-	136
830.40 Assurance-invalidité (AI)	390	-	3	2	-	395
830.50 Assurance-maladie	62	-	3	-	-	65
830.60 Assurance-accidents	23	-	-	-	-	23
830.70 Prévoyance professionnelle	61	-	-	-	-	61
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	-	-	-	-	-	-
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	6	1	-	-	-	7
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	1	-	-	-	-	1
850.00 Assistance	-	-	-	-	-	-
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	763	1	6	4	-	774
Économie – Coopération technique						
901.00 Encouragement à l'investissement et promotion économique	-	-	-	-	-	-
910.00 Agriculture	18	-	-	-	-	18
920.00 Forêts, chasse et pêche	-	-	-	-	-	-
930.00 Industrie	-	-	-	-	-	-
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	-	-	-	-	-	-
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	37	-	-	1	-	38
950.20 Surveillance des marchés financiers	34	-	-	1	-	35
990.99 Économie – Coopération technique (divers)	-	-	-	-	-	-
Total Économie – Coopération technique	55	-	-	1	-	56
999.00 Divers	20	-	7	1	-	28
TOTAL GÉNÉRAL	6783	2	179	193	-	7157